

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2014

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 24 juin 2014 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de CAMPILLO Didier à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2014 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° ECOLE : nous avons reçu un courrier du collectif de parents d'élèves qui s'inquiètent, au vu des effectifs pour les années à venir, de la répartition des élèves au sein du RPI, à savoir une classe avec les GS et CP et l'autre avec les CE1, CE2, CM1 et CM2. Cette répartition ne les satisfait pas, ils demandent que les communes du RPI emploient une ATSEM, AVS ou proposent de l'aide aux devoirs ... Des personnes de ce collectif ont demandé à intervenir lors du dernier conseil d'école. Les enseignantes ainsi que la Mairie ont demandé un rendez-vous avec Monsieur Mollier, Inspecteur de l'Education Nationale, afin de voir ensemble quelles aides il pourrait apporter.

2° RYTHMES SCOLAIRES : Monsieur l'Inspecteur Académique a entériné les horaires proposés par la commune, à savoir : lundi, mardi, jeudi et vendredi 8 h 30 / 11 h 45 et 13 h 45 / 15 h 45 et le mercredi 8 h 30 / 11 h 30.

Il est rappelé que les temps d'activités périscolaires (TAP) de 15 h 45 à 16 h 30 seront des temps de garderie gratuite.

3° TRAVAUX :

✚ Travaux d'enrobé à Montagny : nous avons reçu les devis d'Eiffage (16 127,50 € HT) et d'Eurovia (15 857,87 € HT). Nous sommes toujours dans l'attente de celui de l'entreprise M.H.C.

✚ Eglise : Afin de pouvoir prétendre à la subvention du FDEC en 2015, il faut que, soit la commune fasse appel à un maître d'œuvre, soit que les travaux soient réalisés par un restaurateur de peintures murales.

Nous contacterons Monsieur Perron afin qu'il nous fasse parvenir une proposition en tant que maître d'œuvre.

✚ Terrain Montagny : Une proposition de mise à disposition à titre gratuit, durant leur vivant, leur sera faite. Cette disposition ne sera pas transmissible (ni à titre gratuit ni à titre onéreux).

✚ Panneau d'affichage Chef-Lieu : le panneau d'affichage du Chef-Lieu est situé sur un terrain appartenant à Cécile Bermond. Afin que la commune devienne propriétaire de ce terrain (environ 25 m²), elle propose de l'échanger contre une partie (environ 54 m²) de la parcelle appartenant à la Commune et située à côté de chez elle. Cette négociation est en cours.

✚ Bornage SFR : SFR souhaite devenir propriétaire du terrain sur lequel se situe l'antenne. Ce terrain appartenant à Mr Mme Lanoë, ceux-ci veulent bien lui céder une partie de terrain mais un petit peu plus en contrebas que là où se trouve l'antenne actuellement. Cette parcelle se trouvant en bordure du chemin rural, la commune a été convoqué au bornage. Il a bien été indiqué que la commune ne déneigera pas le chemin rural que SFR sera amené à emprunter pour accéder au terrain.

4° SYDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SAVOIE (SDES) : actuellement, le SDES perçoit, pour les communes de moins de 2 000 habitants) la Taxe Communale sur la Consommation d'Energie Electrique (TCCFE) et la reverse aux communes. La loi de finances rectificative de décembre 2013 modifie ces dispositions et prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2015, que le versement d'une partie du produit de la taxe à une commune membre ne peut excéder 50 % du produit total perçu sur son territoire par le SDES.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011.

5° MERITE AGRICOLE : nous avons reçu une circulaire de la part de la Préfecture nous indiquant que Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt souhaite que soit évoquée la promotion exceptionnelle du mérite agricole spéciale « femmes » lors des cérémonies commémorant le centenaire de la guerre 1914 – 1918. Ceci afin de récompenser les femmes œuvrant dans le domaine agricole, agroalimentaire et de la forêt, et notamment celles assurant leur activité dans des circonstances dénotant un courage ou des conditions qui, sans être celles de la guerre, méritent d'être saluées.

Monsieur le Maire est chargé d'identifier les femmes susceptibles de répondre aux critères retenus.

6° ACCIDENT SPELEO CREUX DE LA LITORNE : le SDIS et Monsieur le Préfet nous ont adressé un courrier nous remerciant pour notre implication lors du secours.

7° COMMUNAUTE DE COMMUNES : la Communauté de Communes avait donné la possibilité aux membres des différents conseils municipaux, même s'ils n'étaient pas délégués communautaires, de participer aux diverses commissions. Après proposition des conseils municipaux, un tirage au sort a eu lieu lors du dernier conseil communautaire. Christelle COCHET a été retenue pour participer à la commission « affaires sociales-enfance jeunesse ».

8 DIVERS :

✚ March' en Bio : nous avons reçu une demande de la part de Daniel Bramaz pour un commerce ambulancier de fruits et légumes bios. Il souhaiterait stationner Place de l'Eglise tous les samedis de 10 heures à 13 heures.

Nous nous renseignons pour établir une convention.

✚ Mr Mme Tartivel ont proposé de donner à la commune un chariot dans lequel nous pourrions mettre des fleurs.

✚ Carrières du Salève : Monsieur Martin des Carrières du Salèves a contacté Monsieur le Maire.

✚ Containers ordures ménagères : voir s'il ne serait pas possible de trouver un autre emplacement qu'à l'entrée du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire, J.M. LEON